

Nantes, le 21 octobre 2019

## Grève surprise à la SNCF : tous les usagers doivent être dédommagés

110 TER en circulation sur 240 : tel était l'état du trafic ferroviaire à midi dans les Pays de la Loire. Difficile dans ces conditions de parler de « retour à la normale »... Le cauchemar qu'ont connu des centaines de milliers d'usagers ce week-end n'est donc pas terminé. A cette heure, la mobilisation des agents ligériens ayant fait valoir leur droit de retrait reste forte, et concerne deux conducteurs et contrôleurs sur trois.

*« Aussi regrettable soit-il, l'accident à l'origine de la grève surprise qui a pris de court des millions d'usagers de la SNCF est un fait exceptionnel. Personne ne court de péril grave et imminent lorsqu'il emprunte le réseau ferroviaire national et régional. Dire le contraire est purement mensonger ! Rien ne justifie que l'on puisse invoquer un quelconque droit de retrait à la suite d'un événement de cette nature »,* a dénoncé Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, tout en appelant l'Etat à faire respecter le code du travail. *« Ce qui se joue, ce n'est pas la sécurité à bord des trains, mais le maintien du statut des cheminots que plus rien ne justifie »,* a-t-elle poursuivi.

Au-delà du remboursement de certains billets TGV et Intercités, Christelle Morançais a demandé à la SNCF que les usagers des TER soient eux aussi dédommagés et qu'ils accèdent, le cas échéant, au fonds d'indemnisation. Elle a également assuré que la Région ne paiera pas à la SNCF les trajets non effectués.

### CONTACT PRESSE

**Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97